

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial ..... 01-40-58-77-56

**BODACC « A »**

**Annonce n° 948**

**42 – LOIRE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE**

**Ventes et cessions**

529 136 129 RCS Saint Etienne.

**FORAVENIR.**

*Forme* : Société par Actions Simplifiée.

*Capital* : 1136200.00 EUR.

*Adresse* : 283, Chemin Saint Martin, Ldt Chantepedrix, 42600 Essertines-en-Châtelneuf.

*Oppositions* : Art. L.236-14 du code de commerce.

*Commentaires* : La SARL FORIMMO- capital : 507 918 € - siège social : 283 Chemin Saint-Martin - Lieu-dit Chantepedrix 42600 ESSERTINES EN CHATELNEUF - 501.706.527 RCS ST ETIENNE et la SAS FORAVENIR - capital : 1 136 200 € - siège social : 283 Chemin Saint-Martin - Lieu-dit Chantepedrix 42600 ESSERTINES EN CHATELNEUF - 529.136.129 RCS ST ETIENNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FORAVENIR par la société FORIMMO. La société FORAVENIR ferait apport à la société FORIMMO de la totalité de son actif, soit 1 577 825 €, à charge de la totalité de son passif, soit 128 652 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 449 173 €, ramenée à 1 249 173 € pour tenir compte d'une distribution de dividendes de 200 000 € intervenue après le 31/12/2019. En rémunération de cet apport net, 657 800 parts nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société FORIMMO à titre d'augmentation de son capital social de 657 800 €. La prime de fusion s'élèverait globalement à 591 373 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 11 parts de la société FORIMMO pour 19 actions de la société FORAVENIR. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société FORAVENIR depuis le 01/01/2020 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion, seront pris en charge par la société FORIMMO. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ST ETIENNE au nom des deux sociétés le 20/10/2020..